

LA BRI'ZEUSE

Réglement

Préambule

La participation aux épreuves de La Bri'zeuse® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

1. Les Épreuves

L'Ultra-Bri'zeuse : cette épreuve de 80 km se déroule en une seule étape. Elle impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 13h30 toutes pauses comprises. La course sera soumise à trois barrières horaires limites :

- 5h50 au 35ème km
- 8h20 au 50ème km
- 11h10 au 67ème km

Tous les coureurs n'étant pas arrivés à ces points dans ces délais seront arrêtés et raccompagnés au stade Louis LAUNAY par l'organisation.

L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 5h30 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

La Bri'zeuse : cette épreuve de 51 km se déroule en une seule étape. Elle impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 8h30 toutes pauses comprises. La course sera soumise à trois barrières horaires limites :

- 5h05 au 30ème km
- 7h au 42ème km

Tous les coureurs n'étant pas arrivés à ce point dans ce délai seront arrêtés et raccompagnés au stade Louis LAUNAY.

L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 7h15 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

La Ouah c'est long : cette épreuve de 35 km se déroule en une seule étape. Elle impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 6h toutes pauses comprises. L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 8h30 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

La Cramp'assurée : cette épreuve de 23 km se déroule en une seule étape. Elle impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 4h toutes pauses comprises. L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 9h35 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

La J'enpeuxplus : cette épreuve de 16 km se déroule en une seule étape. L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 10h20 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

La Si j'avais su : cette épreuve de 10 km se déroule en une seule étape. L'épreuve partira du stade Louis Launey de Brix le samedi 30 mai à 10h45 et se terminera au stade Louis Launey de Brix. Elle empruntera les chemins et routes balisés par l'organisation.

2. Conditions d'admission des concurrents

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non

Dates d'inscription :

- Ouverture : 03/01/2026
- Clôture : 28/05/2026

Limites d'âge :

L'Ultra Bri'zeuse (80 km) : nés en 2006 et avant
La Bri'zeuse (51 km) : nés en 2006 et avant
La Ouah c'est long (35 km) : nés en 2006 et avant
La Cramp'assurée (23 km) : nés en 2006 et avant
La J'enpeuxplus (16 km) : nés en 2008 et avant
La Si j'avais su (10 km) : nés en 2010 et avant

Dossier d'inscription :

Pour chaque participant, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription (inscription en ligne)
- Le certificat médical ou Licence FFA ou PPS
- Le paiement des droits d'inscription
- Pour les mineurs, une autorisation parentale

Frais d'inscription

| Courses | Tarifs | Frais Inscription en ligne |
|--------------------|--------|----------------------------|
| L'Ultra Bri'zeuse | 47 | 1,25 |
| La Bri'zeuse | 30 | 1,00 |
| La Ouah c'est long | 25 | 1,00 |
| La Cramp'assurée | 18 | 0,75 |
| La J'enpeuxplus | 13 | 0,75 |
| La Si j'avais su | 8 | 0,75 |

Aux frais d'inscription peuvent s'ajouter les options choisies par les participants.

Un supplément de 3€ sera demandé pour les inscriptions sur place le jour de l'évènement.

Validité du PPS

Un PPS en cours de validité (au jour de la course) devra être fourni au moment de l'inscription en ligne (ou être joint sur l'espace personnel du coureur au moins 15 jours avant la course) ou lors de l'inscription sur place (hors course de 10km non chronométrée).

Validation de l'inscription

Inscription en ligne via le site <https://www.labrizeuse.fr>

Les dossiers incomplets ne seront pas validés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'un des documents ci-dessous :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

- Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- Ou d'une attestation de Pass Prévention Santé (PPS)

3. Organisation générale des courses

Dossard

Le coureur peut se faire envoyer son dossard à domicile (option à l'inscription)

Ou

Une distribution des dossards est prévue aux dates et heures ci-dessous :

- Vendredi 29 mai 2026 de 15h à 19h
- Samedi 30 mai 2026 à partir de 5h

Lieu :

Stade Louis LAUNAY
13 route du Stade
50700 BRIX

Le dossard doit être visible et porté devant quel que soit votre équipement vestimentaire et quelle que soit la météo. Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, ceinture...)

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard sert de laissez-passer pour accéder aux zones de course et aux ravitaillements.

Il permettra également aux gardiens de carrefours de vous aiguiller si besoin.

Equipement obligatoire pour l'Ultra-Bri'zeuse (80km) :

- Pièce d'identité
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire durant la course
- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau pouvant contenir 1 litre minimum
- 1 sifflet
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable (avec application de cartographie pour transmettre position GPS si problème)
- 1 système d'éclairage individuel + batterie
- Chaussures de trail adaptées
- Casquette, bandana ou Buff
- 1 Coupe-vent de running imperméable avec capuche intégrée
- 1 Pantalon ou collant de course à jambes longues
- 1 seconde couche chaude additionnelle (poids minimum de 180g)
- 1 bonnet
- Gants de trail imperméables
- 1 sur-pantalon imperméable
- 1 bande adhésive pour strapping (1m x 6 cm)

Equipement obligatoire pour la Bri'zeuse (51km) :

- Pièce d'identité
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire durant la course
- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau pouvant contenir 1 litre minimum
- 1 sifflet
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable (avec application de cartographie pour transmettre position GPS si problème)
- 1 système d'éclairage individuel + batterie
- Chaussures de trail adaptées
- Casquette, bandana ou Buff
- 1 Coupe-vent de running imperméable avec capuche intégrée
- 1 Pantalon ou collant de course à jambes longues
- 1 bande adhésive pour strapping (1m x 6 cm)

Equipement obligatoire pour la Ouah c'est long et la Cramp'assurée (35 et 23 km) :

- Pièce d'identité
- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire durant la course

- 1 couverture de survie
- 1 réserve d'eau pouvant contenir 1 litre minimum
- 1 sifflet
- 1 réserve alimentaire
- 1 téléphone portable (avec application de cartographie pour transmettre position GPS si problème)
- 1 système d'éclairage individuel + batterie
- Chaussures de trail adaptées
- Casquette, bandana ou Buff
- 1 Coupe-vent de running imperméable avec capuche intégrée

L'utilisation des bâtons est tolérée. Mais le coureur doit être porteur des bâtons du départ à la fin de l'épreuve. Des contrôles inopinés seront organisés sur le parcours, avec des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification en cas de non-conformité (absence équipement obligatoire).

Boissons et nourriture

Le principe des épreuves est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionneront les participants en boissons et nourriture (fruits, chocolat, barres de céréales, ...) Entre ces postes de ravitaillement, les participants seront en autonomie complète et devront utiliser leur boisson et leur réserve alimentaire.

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone est interdite. Le non-respect de ces mesures peut être éliminatoire.

Catégories et classements

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis (voir le détail des catégories ci-dessous).

| CATEGORIE | CODE | ANNEE DE NAISSANCE |
|----------------|---------------|--------------------|
| Masters H et F | M0 | 1991 - 1987 |
| | M1 | 1986 - 1982 |
| | M2 | 1981 - 1977 |
| | M3 | 1976 - 1972 |
| | M4 | 1971 - 1967 |
| | M5 | 1966 - 1962 |
| | M6 | 1961 - 1957 |
| | M7 | 1956 - 1952 |
| | M8 | 1951 - 1947 |
| | M9 | 1946 - 1942 |
| Seniors | M10 | 1941 et avant |
| | SE | 1992 à 2003 |
| | U23 / Espoirs | 2004 à 2006 |
| U20 / Juniors | ES | 2007 et 2008 |

Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi dans les catégories précisées ci-dessus.

Pénalités/Disqualification

Les membres de l'organisation et les bénévoles présents sur le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité, suivant le barème ci-dessous :

Pénalisation 1 heure

- Dossard non visible, quel que soit l'équipement vestimentaire.
- Assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement.

Disqualification

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle
- Volonté délibérée d'emprunter un raccourci
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage

Le concurrent disqualifié se verra refuser son inscription à l'édition suivante.

Mise hors course

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout concurrent qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres concurrents.

Le concurrent exclu se verra refuser son inscription pour l'édition suivante.

Nous vous conseillons de contracter une assurance annulation auprès de certains organismes spécialisés.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par celui-ci durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible tout au long de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif au non-respect de ces consignes.

Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir immédiatement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé sur le dossard. Il devra remettre son dossard avec sa puce électronique intégrée à un membre de l'organisation.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent s'il quitte la course par ses propres moyens sans signaler l'abandon. Une navette pour la récupération des abandons sera mise en place, et redéposera les concurrents au stade Louis Launey de Brix.

Tout concurrent qui, suite à un abandon, se fait assister par un moyen autre que ceux proposés par l'organisation, le fait sous son entière responsabilité.

Assistance médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, qui met en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Assurance

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'Association sera dégagée après abandon ou disqualification.

Remise des prix

La remise des prix se déroulera le samedi 30 mai 2026 à 12h30 sur le site d'arrivée (stade Louis LAUNEY – BRIX). Ces prix ne pourront être remis qu'en main propre à chacun des bénéficiaires. La présence des concurrents est donc indispensable.

Droit à l'image

Tout concurrent inscrit sur une épreuve de la Bri'zeuse abandonne ses droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Respect de l'environnement

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de course, ainsi que le code de la route. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et détritus jusqu'au ravitaillement suivant où ces déchets pourront être déposés.

À cet effet, il est recommandé d'emporter un petit sac.

La nature est très belle et il convient de la respecter. Tout manquement manifeste et constaté à cette règle fera l'objet d'une mise hors course immédiate (voir paragraphe « Pénalités / Disqualification »).

Conditions exceptionnelles

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ
- Reporter la date de départ
- Adapter l'itinéraire des épreuves
- Annuler l'épreuve
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours